

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0657^e** séance
tenue le **16 septembre 2024**, à 14 heures
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Hugo Ciaburro, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Sylvie Dubois, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Michel Janosz, Geneviève Saumier ; le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Alexandre Beaupré-Lavallée, Carl Chartrand-Lefebvre, Jean-Jacques De Bruycker, Vasile Diaconu, Véronique Dubé, Marc André Éthier, Jean-Yves Frappier, Pierrette Gaudreau, Gilles Gauthier, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Ahmad Hamdan, Bechara Helal, Daniel Jean, Rodney Knight, Audrey Laplante, Julie Lavoie, Jean Leclair, Roger Lippé, Anne Marchand, Sabine Mas, Marie-Ève Mathieu, Christian Nadeau, Antonio Nanci, Kalidou Ndiaye, Josette Noël, Martin Papillon, Alexandre Prat, Julien Riel-Salvatore, Samir Saul, Guillaume Sutre, Eugene Syriani, Mario Talajic, Jacques Thibodeau, Olivier Vallerand, Frédéric Yvon, Han Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Caroline Daigle, Pierre-David Desjardins, Françoise Guay, Barah Héon-Morissette, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, David Lewis, Gyslaine Samson Saulnier, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani, Alain Vallières ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Jani Boyer, Enrique Colindres, Méganne Joyal, Audréanne Matte-Landry, Isabelle Ouellette, Ness Teboul, Justine Wu ; un membre indépendant : Luc Granger ; les représentants et les représentantes du personnel : Hélène Richard, Lynne Thuot, Yannick Tremblay ; les représentantes des cadres et professionnels : Nadia Catellier, Chloée Ferland-Dufresne, Charles Gaudreau, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Geneviève Bouchard, Alain Charbonneau, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Sophie Langlois, Vincent Larivière, Hélène Lebel, Jean-Frédéric Légaré-Tremblay, Lucie Parent.

ABSENCES : la directrice Polytechnique Montréal : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Jean-François Bissonnette, Delphine Bosson-Rieutort, Denis deBlois, David Décary-Hétu, Thomas Druetz, Dyala Hamzah, Jean-Marie Hanssens, Fasal Kanouté, Solange Lefebvre, Ian Thomas MacDonald, Amélie Maugère, Stéphane Molotchnikoff, Sylvain Quessy, Gilles Soulez, Daniel Thirion, Bilkis Vissandjée ; une représentante du personnel enseignant : Ann Claude Simoneau ; une représentante de la communauté étudiante : Flora Haddad Lolot ; une représentante du personnel : France Lebel.

PERSONNES EXCUSÉES : le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Langlois ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Josée Côté, André Dallaire, Jean-Sébastien Fallu, Ingrid Hall, Henry Thomas Kramer, Diane Lamarre, Audrey Smargiassi ; un représentant du personnel enseignant : Philippe Besombes ; les membres indépendants : Jean-Marc Charron, Nicole Trudeau.

PRÉSIDENT : Daniel Jutras, recteur
LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Claire Durand
SECRÉTAIRE : Alexandre Chabot, secrétaire général
CHARGÉE DE COMITÉ : Me Stéphanie Bégin

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Doyens et doyennes

Geneviève Saumier, doyenne, Faculté de droit

Hugo Ciaburro, doyen, Faculté de médecine dentaire

Représentant(e) de la directrice de Polytechnique Montréal

Pierre Langlois, directeur, Direction des affaires académiques et de l'expérience étudiante (retraite)

Professeur(e)s de carrière ou professeur(e)s sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

Marie-Ève Mathieu, professeure titulaire, École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique

Gilles Soulez, professeur titulaire, Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire (renouvellement)

Faculté des arts et des sciences

Sabine Mas, professeure titulaire, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Samir Saul, professeur titulaire, Département d'histoire (renouvellement)

Faculté de médecine dentaire

Antonio Nanci, professeur titulaire, Département de stomatologie

Faculté des sciences infirmières

Véronique Dubé, professeure agrégée

Bilkis Vissandjée, professeure titulaire (renouvellement)

Chargé(e)s de cours élus par et parmi les chargé(e)s de cours de la faculté

Faculté de musique

Barah Héon-Morissette, chargée de cours

Faculté des sciences infirmières

Philippe Besombes, chargé de cours

Membres nommés par un conseil représentant le personnel

Hélène Richard, technicienne de laboratoire et de santé animale, Département de sciences cliniques

Membres élus parmi les cadres et membres du personnel professionnel, dont

Au moins deux élus parmi les cadres et professionnels sur fonds courant

Nadia Catellier, directrice, Études supérieures et postdoctorales

Chloée Ferland-Dufresne, responsable de l'expérience étudiante, Services à la vie étudiante (renouvellement)

Fins de mandat

Représentant(e) de la directrice de Polytechnique Montréal

Pierre Baptiste, professeur, Département de mathématiques et de génie industriel et directeur par intérim, Direction des affaires académiques et de l'expérience étudiante (retraite)

Professeur(e)s de carrière ou professeur(e)s sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de droit

Danielle Pinard, professeure titulaire (démission)

Faculté des arts et des sciences

Juliette De Maeyer, professeure agrégée, Département de communication

AVIS DE DÉCÈS

Bibliothèque de la santé

Stéphanie Martin, commis retraitée de la bibliothèque de la santé, 15 juin 2024

Faculté de droit

Jean-Denis Gagnon, professeur honoraire, Faculté de droit, 5 mai 2024

Faculté de médecine

Roberto Araya, professeur, Département de neurosciences, 29 mai 2024

Jacques Billette, professeur titulaire, Département de pharmacologie et physiologie, 18 juillet 2024

André Louis Davignon, professeur titulaire de clinique, Département de pédiatrie,
14 juillet 2024

Jean-Paul Demers, professeur retraité, Département d'ophtalmologie, 21 mai 2024

Roger Lapointe, professeur agrégé, Département d'obstétrique-gynécologie, 11 août 2023

Pierre Robitaille, professeur titulaire, Département de pédiatrie, 9 août 2024

Faculté de médecine dentaire

Alain Vaillancourt, doyen retraité, 19 avril 2024

Faculté de l'éducation permanente

Judith Dufour, chargée de cours retraitée, mai 2024

À l'invitation du recteur, Daniel Jutras, l'Assemblée universitaire observe une minute de silence.

AU-0657-1 **ORDRE DU JOUR**
2024-A0021-0657^e-850

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2024-A0021-0657^e-850.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0656^e séance tenue le 13 mai 2024
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Politique sur le libre accès aux publications savantes (60.15) : mise à jour
8. Département de démographie : proposition de changement d'appellation pour Département de démographie et des sciences de la population
9. Rapport du Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Prochaine séance : Le 7 octobre 2024, à 14 heures
11. Clôture de la séance

Le secrétaire propose le report du point 9 « Rapport du Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires » à la prochaine séance, le 7 octobre 2024, afin que le Comité puisse tenir sa réunion en bonne et due forme, et en faire rapport le 7 octobre 2024.

Après délibération, sur proposition dûment faite, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte l'ordre du jour modifié tel que proposé.

AU-0657-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0656^e SÉANCE TENUE LE 13 MAI 2024**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0656^e séance tenue le 13 mai 2024, tel que présenté.

AU-0657-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant du procès-verbal.

Samir Saul, professeur titulaire au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, s'interroge sur la question des billets médicaux. Il y voit une porte ouverte à des abus. À titre d'exemple, si un étudiant ne se sent pas prêt à un examen, celui-ci pourrait se déclarer malade et ne pas se présenter à l'examen. Autre élément inquiétant à son avis : ces

examens à répétition sont un alourdissement de la charge d'un enseignant. En effet, dit-il, préparer un examen pour une personne représente autant de travail que de préparer un examen pour 100 personnes. Il ajoute également qu'il pourrait y avoir un alourdissement de la charge et des implications syndicales.

M. Saul, en s'adressant à l'administration, demande quelles sont les mesures qui sont en place ou prévues afin de prévenir ou détecter les abus.

Pascale Lefrançois, vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, explique qu'ils ont la bonne habitude de suivre l'évolution des données. Ils regardent le nombre d'étudiants qui se sont portés absents d'un examen sans pièce justificative. Au terme du trimestre d'hiver 2024, ils n'ont pas observé une très grande augmentation des absences liées à des motifs sans pièces justificatives. Ils continuent de suivre l'évolution, mais jusqu'à présent, il n'y a pas de preuve d'augmentation massive du nombre d'absences aux examens en lien avec d'éventuels abus. La vice-rectrice rappelle ce qui a été modifié dans le règlement, soit que les étudiants peuvent s'absenter une fois par trimestre sans pièce justificative. L'unité a le droit de poser des questions à un étudiant, mais pour l'instant, il n'y a pas de preuve d'augmentation massive d'absence aux évaluations en lien avec la modification du règlement.

Samir Saul questionne la vice-rectrice à savoir si des mesures seraient mises en place advenant le cas où une augmentation était observée.

La vice-rectrice explique que s'ils observaient une augmentation, ils se questionneraient sur la raison de l'augmentation. Elle ajoute qu'il est possible que les étudiants s'absentent sans billet médical parce qu'ils faisaient de la fièvre, ou parce qu'il y avait une recrudescence d'un virus ou d'une maladie. Elle poursuit en mentionnant que ce n'est pas parce qu'ils observent une augmentation que celle-ci est nécessairement injustifiée.

La vice-rectrice termine en disant que s'ils observaient qu'il y avait des abus, des mesures supplémentaires pourraient être mises en place afin de les éviter. Elle souligne toutefois que même en demandant un billet médical, il y a toujours une possibilité de recevoir un billet médical douteux.

AU-0657-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0657-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0657-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

2024-A0021-0657^e-860, 861

Le recteur souhaite à tous et à toutes une belle année universitaire 2024-2025.

M. Jutras relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Une douzaine de cérémonies de collation des grades se sont tenues au Palais des congrès, à la fin août, accueillant près de 5200 finissants et finissantes. Trois doctorats honoris causa ont été décernés.

Du côté des admissions, si la tendance se maintient, les nouvelles inscriptions seront en hausse. On constate 5,6 % d'augmentation des nouvelles inscriptions (surtout au deuxième cycle et à la Faculté de l'éducation permanente). Au premier cycle, cette hausse se situe à environ 3 %. Au troisième cycle, il y a une légère baisse de 0,6 %.

Les inscriptions totales sont en hausse de 3,25 %. L'Université de Montréal (UdeM) accueille donc près de 50 000 étudiants.

Du côté des étudiants internationaux, une légère baisse de 3.0 % est constatée, surtout au premier cycle.

Quant aux résultats philanthropiques, un cumul de 673 millions de dollars sur l'objectif de 1 milliard de dollars et de 132 000 gestes d'engagement sur l'objectif de 200 000 gestes d'engagement sont observés. Environ 90 millions de dollars ont été amassés dans la dernière année en philanthropie, soit près de 70 % de l'objectif. Le recteur rappelle que cet argent sert à financer les étudiants des cycles supérieurs, à améliorer et bonifier les études de premier cycle, et à soutenir la création de chaires universitaires. À cet égard, la campagne Campus a été menée, laquelle ciblait les gens qui ont un lien d'emploi et les personnes retraitées de l'UdeM. Cette campagne a permis de recueillir plus de 6 600 000 \$ auprès de 2 282 membres du personnel. Le recteur remercie toutes les personnes de la communauté qui ont contribué à cet effort.

Le 18 juin 2024, la convention collective a été signée avec le Syndicat général des professeurs et professeures de l'UdeM. Le 2 juillet 2024, c'était celle avec le Syndicat des chargés et chargées de cours. Finalement, le 26 juillet 2024, un nouveau protocole a été signé avec l'Association des cadres et professionnels de l'UdeM. Ces trois signatures rendent le recteur très heureux parce que le fait qu'une université parvienne à régler les conventions collectives, à établir des relations de travail positives et à régler des débats sur des conditions de travail à partir d'ententes négociées plutôt qu'à la suite d'un conflit, est vraiment très important pour la culture de l'université, pour le climat de travail, et pour sa capacité à poursuivre sa mission. Le recteur remercie tous ceux et celles qui ont participé à la conversation, tant du côté syndical que patronal.

Quant aux premiers peuples, un nouveau plan d'action a été mis en place pour les cinq prochaines années, soit le plan Place aux Premiers Peuples – Réconciliation et décolonisation à l'UdeM, qui se déploie en 2024-2025. Plusieurs éléments font partie de ce plan : nouveau site Internet, embauche d'une nouvelle conseillère principale pour les relations avec les premiers peuples, dévoilement d'une formation phare sur les réalités autochtones

gratuite et accessible à tous, efforts du côté du projet « Repensons la persévérance », etc. La semaine dernière, les membres de la communauté Atikamekw d'Opitciwan ont célébré un projet qui fait appel à de l'expertise de la Faculté d'aménagement pour permettre la transmission de savoir vers les jeunes.

Relativement à la présence de l'UdeM en région, un programme de médecine vétérinaire à Rimouski a démarré. Le programme compte 24 premiers étudiants et étudiantes (23 femmes et 1 homme). Il s'agit d'un partenariat avec l'Université du Québec à Rimouski (l'UQAR), qui a pour objectif de combler des besoins de médecine vétérinaire en région. Il est espéré qu'ils fassent le choix de s'installer soit à Rimouski, ou dans la région.

C'est la même logique qui a animé la création du Campus de formation en médecine délocalisé en Mauricie. La semaine dernière, le 20^e anniversaire de ce programme a été célébré. 575 personnes ont été formées dans ce campus. La grande majorité d'entre elles ont choisi la médecine de famille. Le quart des médecins formés à Trois-Rivières sont restés dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec. C'est une source de fierté pour l'UdeM.

Il y a eu plusieurs annonces et affaires gouvernementales. Beaucoup d'hommes et de femmes politiques se sont déplacés afin de faire certaines annonces. Le 13 mai dernier, le ministre Pierre Fitzgibbon a été de passage afin d'annoncer la contribution financière de 8 millions de dollars à IVADO, afin d'accélérer l'adoption d'implantation de solutions basées sur la recherche en intelligence artificielle (IA). IVADO a un mandat important et significatif de favoriser l'adoption de l'IA par les petites entreprises.

Le ministre Steven Guilbeault est venu annoncer un financement de 750 000 \$ à la Clinique Mauve. Cette clinique offre des services intersectoriels, communautaires et intégrés aux communautés migrantes et racisées LGBTQIA+. Le recteur souligne le travail de Edward Ou Jin Lee, professeur agrégé à l'École de travail social et Ahmed Hamila, professeur adjoint au Département de sociologie.

Plusieurs annonces ont été faites au courant de l'été touchant au programme Horizon Europe. Beaucoup d'efforts ont été investis pour bien positionner l'UdeM dans le champ d'Horizon Europe, qui confirme l'accès de la communauté de recherche de l'UdeM au plus important programme de financement de la recherche et d'innovation au monde.

Ceux et celles qui sont allés au Mont-Mégantic seront rassurés d'apprendre que le gouvernement fédéral continue son soutien.

Le gouvernement du Québec souhaitait déposer un projet de loi visant à se doter de moyens afin de limiter le nombre d'étudiants internationaux, dans le but de parvenir à réduire la présence migrante temporaire. Le recteur assure que beaucoup d'efforts sont faits auprès des acteurs et actrices ministériels afin de leur expliquer que les étudiants et étudiantes internationaux sont des immigrants et immigrantes temporaires d'une nature particulière qui ne mettent pas de pression sur les services sociaux, éducatifs et de santé, mais qui, à terme,

contribuent de manière extraordinaire à l'essor du Québec. Cette conversation s'ajoute à des mesures analogues annoncées par le gouvernement fédéral au printemps dernier.

Du côté du financement des infrastructures, et cela couvre l'ensemble des projets d'infrastructure, qui vont du maintien des actifs de l'UdeM jusqu'à la mise en œuvre de nouveaux projets d'infrastructure, les détails sont complexes. Il faut comprendre de cette annonce que les différents projets en chantier vont probablement devoir ralentir.

Il y a également eu une consultation de la communauté de recherche sur la création d'un nouvel organisme-cadre – à côté, en dessous ou au-dessus, des conseils subventionnaires fédéraux. Cette consultation a été annoncée à la mi-juin et s'est terminée vers le début du mois d'août. Le U15 est un partenaire important afin que la position de l'UdeM et celle des universités de recherche soient reçues par le gouvernement fédéral.

Le recteur suggère au secrétaire général d'acheminer par écrit, aux membres de l'Assemblée universitaire, les différentes nominations, prix et distinctions reçus cette année.

Daniel Jutras souligne la nomination d'Émilie Cayer à titre de directrice générale de la philanthropie, la nomination d'Isabelle Bayard à titre de directrice générale des services de soutien à la recherche et la nomination de Geneviève Saumier à titre de doyenne de la Faculté de droit.

Parmi les subventions et distinctions, il y en a plusieurs : Daniel Georges Bichet est maintenant membre de l'Ordre du Canada, le doyen Frédéric Bouchard et Yvette Mollen sont maintenant chevalier et chevalière de l'Ordre national du Québec.

Une étudiante en troisième année de la Faculté de médecine, Maxine Joly-Chevrier, a reçu un prix du Temple de la renommée médicale canadienne pour ses divers engagements et activités en santé numérique.

L'Ordre de l'excellence en éducation a admis dans ses rangs cinq membres du corps professoral de l'UdeM : Hélène Chapman, Rachel Brosseau, Françoise Armand, Garine Papazian-Zohrabian et Claude St-Cyr.

Julie Hlavacek-Larrondo est la première lauréate du prix Étoile montante du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies. Le diplômé en droit Michael Morin est parmi les lauréats du prix Rosalie-Silberman-Abella qui est remis par la Société royale du Canada aux étudiants et étudiantes qui se distinguent par leur engagement à l'égard de l'équité et de la justice sociale.

Le recteur mentionne qu'il a, dans ses notes, cinq pages de prix et distinctions. Il s'engage à acheminer cette liste aux membres de l'Assemblée universitaire. Il souligne une récolte exceptionnelle à la Société royale du Canada. En effet, sept collègues ont fait leur entrée à la Société royale du Canada et deux au Collège de nouveaux chercheurs et créateurs en art et en science. Il s'agit d'une reconnaissance exceptionnelle pour ces collègues : à la

Société royale du Canada, Céline Bellot, Jean-Pierre Chupin, François Cooren, Michel Duchesneau, Denis Saint-Martin, Sébastien Sauvé, et Josias Semujanga et, au Collège de nouveaux chercheurs et créateurs, Prévost Jantchou et Marie-Odile Magnan.

AU-0657-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Patrick Cossette, doyen de la Faculté de médecine, mentionne le 20^e anniversaire du Campus de Trois-Rivières. Le doyen souligne la mobilisation de la communauté mauricienne et l'équipe de la D^{re} Marie-Hélène Girouard. Plus de 230 personnes sont venues célébrer l'événement. Il remercie également le recteur et son équipe, qui y ont passé la journée.

Le doyen souligne également l'accueil des premiers étudiants dans le nouveau pavillon 888 De Maisonneuve Est, au centre-ville de Montréal. Il souligne le travail exceptionnel de l'équipe de Geneviève Grégoire et de l'équipe d'Éric Filteau, qui ont travaillé très fort afin de livrer le pavillon dans un délai record.

Frédéric Bouchard, doyen de la Faculté des arts et des sciences, fait deux annonces. La première, Michel Jean, diplômé d'honneur de l'UdeM au département d'histoire, a accepté d'être écrivain en résidence au département de littérature de langue française. Michel Jean est un journaliste et écrivain innu reconnu. Il participera à une série d'activités au Département des littératures de langue française. Le doyen invite ses collègues à le contacter s'ils désirent la collaboration de Michel Jean.

M. Bouchard mentionne également que la journaliste scientifique Chantal Srivastava a accepté d'être journaliste scientifique invitée à la Faculté des arts et des sciences afin d'aider dans différentes activités d'animation et dans l'élaboration d'un microprogramme en communication scientifique. Il y aura également une série d'activités en communication scientifique, mobilisation de connaissances, et vulgarisation. Le doyen invite à nouveau ses collègues à le contacter s'ils désirent la collaboration de Chantal Srivastava.

AU-0657-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

David Lewis, chargé de cours au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences, pose une question relativement au financement des infrastructures et souhaite obtenir plus de détails relativement à l'impact qu'aura cette annonce sur le futur de l'UdeM.

En réponse à M. Lewis, Éric Filteau, vice-recteur à l'administration et aux finances, explique qu'il s'agit d'un dossier complexe. L'UdeM a reçu, le 31 juillet dernier, une lettre du ministre l'informant que les dépenses annuelles en infrastructures seraient maintenant limitées à un certain montant (le montant n'a pas été précisé par le vice-recteur). Cette coupure est relative au maintien d'actifs. Il y a eu un changement de règle comptable faisant en sorte

que dorénavant, le gouvernement est obligé de payer les comptes au fur et à mesure, et ne peut plus les reporter sur 10 ans. Ceci a donc un impact sur le Plan québécois des infrastructures (PQI) de Québec, en plus des augmentations reliées à l'inflation. Ceci a également un impact sur l'UdeM, en ce que sa capacité à faire des travaux est maintenant limitée. Les travaux déjà entamés se poursuivront, mais pour ce qui est des nouveaux travaux de maintien d'actifs, le pouvoir de faire les choses est limité. Une révision de la liste des projets est en cours. Certains projets ont été mis à l'écart et d'autres ont été reportés. En lien avec le maintien d'actifs, l'enveloppe qui se situait à 49 millions par le passé sera de 33 millions cette année, et de 19 millions l'année prochaine. Éric Filteau mentionne que les travaux immobiliers doivent être prévus d'avance, c'est-à-dire les plans, la validation auprès de la clientèle, les plans d'architecte, les appels d'offres, etc. ce qui représente des mois de préparation. Il termine en précisant que malgré l'impact majeur de cette annonce, ils font du mieux qu'ils peuvent.

Gilles Gauthier, professeur agrégé à la Faculté de médecine dentaire, s'interroge quant aux rénovations de la Faculté de médecine dentaire, d'abord à l'interne des cliniques et ensuite à l'externe, dans le but de favoriser l'accès à la patientèle. Il aimerait obtenir des précisions sur la priorisation de ces deux chantiers.

En réponse à M. Gauthier, Éric Filteau explique que pour les cliniques de médecine dentaires, les travaux sont sur le point de se terminer. La finalisation de certains équipements devrait avoir lieu au début du mois d'octobre. Il précise qu'il y a eu un certain retard relativement à la finalisation de certains équipements, mais que beaucoup d'efforts ont été faits cet été afin de faire avancer ces travaux. En ce qui a trait à la question de l'accès, Éric Filteau mentionne qu'il y a un passage afin d'accéder à l'aile B à partir de la rampe. Il concède que ce n'est pas idéal, mais que pour la prochaine année et demie, les ailes A, B et C seront en chantier. L'aile A est bien commencée, l'aile B a été abriée récemment et l'aile C sera entamée sous peu. Des efforts sont déployés afin d'éviter les désagréments et les coupures de services. Relativement au stationnement pour les usagers, des places dans le stationnement à l'est de Lassonde ont été réservées pour la patientèle. S'il y a des enjeux d'accessibilité, ceux-ci doivent être soulevés rapidement à l'équipe de direction.

M. Saul pose une question relativement à la lettre envoyée par la ministre de l'Enseignement supérieur le 30 août dernier aux divers recteurs des universités concernant ses prévisions pour le 7 octobre 2024, soit le premier anniversaire du conflit à Gaza, afin de contrer l'intimidation, le racisme, et la violence. Il mentionne qu'il est connu que la ministre Déry a maintes fois pris position en faveur d'Israël. Il croit qu'il y a lieu de s'inquiéter sur l'interprétation de ces mots, parce que ce sont des mots codes pour empêcher des propalestiniens de faire entendre leur voix. Samir Saul ajoute qu'il y a, dans cette lettre, une demande exprimée aux recteurs et rectrices de transmettre leur politique de gestion de crise ou de mesures d'urgence. Les recteurs et rectrices ont été convoqués le 16 septembre 2024 à une rencontre afin de présenter à la ministre leur plan et leur politique de gestion de crise et de mesures d'urgence. Certains éléments interpellent la communauté universitaire. Il pense qu'il serait souhaitable que l'Assemblée universitaire soit au courant du contenu de cette politique de gestion de crise et de mesures d'urgence, et demande à la direction de mettre devant l'Assemblée universitaire ce plan afin de savoir de quoi il s'agit, ce qui a été demandé par la ministre, et ce que les

universités ont produit. Le professeur Saul est d'avis qu'il s'agit de questions importantes, de politique, et que c'est le rôle de l'Assemblée universitaire de traiter ce genre de question. Il demande à ce que l'Assemblée universitaire soit mise au courant et sache ce que contiennent ces documents, ainsi que le résultat de cette rencontre qui a eu lieu aujourd'hui, si elle a déjà eu lieu.

En réponse à M. Saul, le recteur mentionne d'abord que la politique de gestion de crise, soit la « Directive institutionnelle relative à la gestion de crise » est un document public qui figure dans les directives sur le site web de l'UdeM. M. Jutras s'engage à communiquer le contenu de la réponse de l'UdeM à la lettre de la ministre Déry, qui est très courte. Le recteur informe que la réunion a eu lieu ce matin et que la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, y était afin de représenter l'UdeM. Le recteur ne pense pas que les universités aient déballé leur plan de gestion de crise, car ces plans peuvent porter à confusion. En effet, il précise qu'il pourrait s'agir d'une politique de gestion de crise, mais aussi de politiques assez détaillées de la Direction de la prévention et de la sécurité (DPS) à l'UdeM afin de déterminer comment répondre à certaines perturbations sur le campus. Le recteur mentionne que, généralement, ces plans ne sont pas dévoilés à l'avance afin d'éviter que certaines personnes se livrent à des perturbations sur le campus. En terminant, le recteur réitère que l'UdeM a donné, à la ministre, communication des documents publics de l'UdeM, que l'UdeM a assisté à la réunion afin de dire que le climat à l'UdeM était serein, et qu'elle était au courant qu'il n'était pas impossible que certaines perturbations surviennent. Le cas échéant, ces perturbations seront traitées dans le respect des valeurs de l'UdeM, soit la liberté d'expression, le respect des communautés professorales et étudiantes et de ses employés et employées, entre autres.

M. Saul intervient à nouveau et explique que le problème est plutôt l'interprétation qu'on donne aux divers mots employés par la ministre, tels que « harcèlement », « violence », et « intimidation ». À son avis, ce qui est dit est très clair, mais pourrait être appliqué d'une manière qui pourrait ne pas l'être.

En réponse à Samir Saul, le recteur réitère son engagement à déposer à l'Assemblée universitaire, au cours des prochains jours, la réponse qui a été expédiée à la ministre. Le recteur lui concède que les mots et les concepts ont un sens. Le recteur est d'avis que les termes ont été appliqués de manière uniforme. Il assure que cela continuera d'être le cas.

AU-0657-7 **POLITIQUE SUR LE LIBRE ACCÈS AUX PUBLICATIONS
SAVANTES (60.15) : MISE À JOUR**

2024-A0021-0657^e-851 à 854, 859

À l'aide d'une présentation électronique (document 2024-A0021-0657^e-859), Hélène Lebel, professeure titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, présente l'évolution de la Politique sur le libre accès aux publications savantes (60.15) afin de résumer les modifications effectuées. Elle est accompagnée de Lucie Parent,

vice-rectrice adjointe à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation et, en ligne, de Aubert Landry, conseiller au Bureau Recherche – Développement – Valorisation (BRDV) et Vincent Larivière, professeur titulaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences.

Cette présentation traite des grandes lignes du libre accès, de ce qui a été établi dans la politique en 2019, des résultats, des raisons pour lesquelles des modifications sont aujourd'hui apportées et, finalement, des modifications en elle-même.

Mme Lebel souligne la contribution de plusieurs : l'ancien président du Comité de la recherche, Michael Begon, Julie Cardinal, directrice du soutien à la réussite, à la recherche et à l'enseignement, Stéphanie Gagnon, directrice générale des bibliothèques, et feu Pascale Ouellet, adjointe au vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, qui a été très impliquée jusqu'au dernier moment.

Hélène Lebel remercie l'Assemblée universitaire de son attention et invite les membres à poser leurs questions.

L'Assemblée universitaire procède ensuite à une discussion générale sur le sujet.

Audrey Laplante, professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, souhaite obtenir des précisions sur trois points : 1) pourquoi l'UdeM a-t-elle choisi de privilégier la voie verte et non la voie dorée ? 2) pourquoi avoir choisi de ne pas interdire ou décourager les chercheurs et chercheuses à déposer dans des dépôts commerciaux comme *Academia* ou *Research Gate*?, et 3) pourquoi la définition du libre accès ne tient compte que de ce qui est déposé dans les dépôts institutionnels et disciplinaires, n'inclut pas les revues en libre accès ?

En réponse à Mme Laplante, le professeur Larivière explique d'abord que la voie verte a été choisie à des fins de réduction des frais de publication, car la voie dorée est associée à une perte de contrôle des dépenses, alors que la voie verte est gratuite. Relativement à la deuxième question, il explique qu'aucun choix n'a été fait. Il mentionne que, par exemple, en physique, les gens se servent du dépôt disciplinaire, que cela fonctionne bien depuis 30 ans et qu'ils ne voulaient pas imposer de changement. Par rapport à *Academia* ou *Research Gate*, le professeur Larivière indique que ce ne sont pas des dépôts, que ce sont plutôt une sorte de médias sociaux scientifiques, et que dans les définitions de « libre accès », ces 2 types de sites web, ne sont pas considérés étant donné les barrières à l'entrée (souvent, afin de télécharger un article, il faut se créer un compte, ce qui ne constitue pas du libre accès). Le professeur Larivière invite la professeure Laplante à reformuler sa troisième question.

Mme Laplante précise sa troisième question, soit que dans la section 5, la définition qui est donnée pour « libre accès », c'est « mise à disposition par l'entremise d'un dépôt institutionnel ou dépôt disciplinaire de publications savantes avant de les rendre accessibles au public librement et gratuitement ». Elle poursuit en disant que c'est comme s'il

n'était pas tenu compte du fait que lorsque publication est faite dans une revue qui est en libre accès, que cela fait partie du libre accès, et qu'à ce moment, il n'est pas nécessaire de déposer en plus dans un dépôt institutionnel ou disciplinaire.

Vincent Larivière mentionne qu'il semble s'agir d'une omission et que l'information devrait s'y retrouver.

Martin Papillon, professeur titulaire au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, indique que la notion de « version finale » n'est pas définie dans la politique, et qu'il lui semblerait important de le faire, car ce n'est pas évident pour tous. Il mentionne également que dans la responsabilité des chercheurs et chercheuses, il y a la possibilité de se soustraire à la politique avec un formulaire. Il évoque la situation où, par exemple, quelqu'un publie dans une revue scientifique en libre accès doré et paye. Le professeur Papillon se questionne à savoir s'il faut, à ce moment, remplir un formulaire, et s'il y a l'obligation de mettre la publication dans un dépôt libre accès. Il ajoute qu'en lisant la politique, le lecteur ou la lectrice pourrait avoir l'impression qu'il faut déposer un libre accès vert. Il demande donc de clarifier les intentions de la politique. Il mentionne, finalement, qu'il aurait aimé lire, dans la politique, la position de l'UdeM par rapport au soutien qui est offert aux chercheurs et chercheuses afin de publier dans ces revues. M. Papillon souligne que rien dans la politique ne discute du soutien apporté dans un contexte où les chercheurs et chercheuses ont avantage à publier dans une revue « gold/dorée », où il n'y a que la possibilité de payer pour publier.

En réponse à M. Papillon, Hélène Lebel précise que ce qui est souhaité, c'est le libre accès, la voie verte, mais qu'il ne s'agit pas de la seule voie et que la voie dorée est également acceptée. Elle explique que quelqu'un qui n'a pas l'intention de payer pour publier ne se verra pas obligé de payer. En ce qui a trait à la définition de « version finale », Hélène Lebel se dit surprise, car elle devrait se situer dans la politique.

Toujours en réponse à Martin Papillon, Stéphanie Gagnon mentionne que relativement au soutien, les bibliothèques prennent des abonnements à des accords transformatifs par le biais d'acquisitions consortiales, qui donnent des rabais sur des frais de publication ou, encore, des exonérations. Ce n'est pas une voie du libre accès ou un modèle qui est privilégié par rapport à la voie verte ou à la voie diamant, par exemple, parce que c'est une voie qui fait en sorte que les bibliothèques assument des frais d'abonnement et des crédits de publication, ce qui fait exploser les coûts pour une bibliothèque universitaire. Si, actuellement, le tout se négocie à des coûts relativement raisonnables, continuer dans cette voie mènerait à une dynamique de compression, qui n'est pas un modèle viable.

M. Bouchard fait état de deux éléments. Il débute en mentionnant qu'il se trouve en conflit d'intérêts parce qu'il est le président du Conseil d'administration d'Érudit. Il ajoute que plusieurs acteurs de l'UdeM, par exemple Vincent Larivière, ont contribué à faire la promotion ou l'adoption du libre accès, que cela fait de plus en plus partie du positionnement institutionnel de l'UdeM et que celle-ci est reconnue dans plusieurs cercles d'experts comme étant à l'avant-garde du libre accès. Il poursuit en disant que la question du libre accès est un atout

institutionnel afin de montrer la contribution de l'UdeM à la société civile, et qu'elle ne fait pas juste partager son savoir, mais qu'elle en aide d'autres à partager leur savoir.

Relativement à son deuxième élément, Frédéric Bouchard explique qu'il est important de s'éloigner du modèle doré, et ce, pour plusieurs raisons, dont une qui n'a pas encore été évoquée, soit la tendance lourde internationale des agences subventionnaires, que ça soit dans le sud global, en Europe, ou aux États-Unis. Il poursuit en disant que la tendance lourde des agences subventionnaires est d'aller vers le diamant (situation où ni l'auteur/autrice ni le lecteur/lectrice ne paye), mais que le National Institutes of Health (NIH), qui donnera le ton aux autres, n'a pas encore exigé le diamant. Dans les discussions de groupe de travail, de plus en plus, il est fait état que si la recherche est financée par des agences subventionnaires, celle-ci doit être rendue disponible pour le public tout de suite. Une grande exception, selon lui, c'est le Royaume-Uni, qui a énormément à gagner en raison du secteur de l'édition savante très costaud, et qui comprend au moins deux universités, Cambridge et Oxford, qui ont les moyens de payer tous les abonnements possibles. Sinon, le reste de l'Europe discute encore de la voie dorée, mais s'en éloigne, parce que cela devient de plus en plus impossible à supporter. Ainsi, il ne s'agit pas de revendiquer le diamant tout de suite, mais M. Bouchard est d'avis que la voie dorée n'est pas un modèle soutenable. Il ajoute que certaines grandes universités américaines, très riches, ont déjà indiqué qu'elles voulaient se retirer de la voie dorée, non pas par manque de moyens, mais bien par principe.

M. Lewis demande, d'une part, comment la politique trouve son application lorsqu'un chargé de cours, comme lui-même, est chargé de cours dans plus d'une institution. Il s'interroge à savoir dans quelle université il est auteur. D'autre part, il note qu'il n'y a aucun mécanisme de reddition de compte, mais qu'il lui semble que l'Assemblée universitaire ainsi que d'autres instances seraient intéressées à savoir comment la situation évolue et quels sont les résultats du changement de la politique.

En réponse à David Lewis, Mme Lebel mentionne que, normalement, lorsqu'un auteur ou une autrice publie, il ou elle devrait indiquer une institution d'appartenance. M. Lewis répond que ce n'est pas nécessairement le cas. Hélène Lebel indique qu'elle croyait que oui, mais que dans tous les cas, si un auteur ou une autrice indiquait l'UdeM comme institution d'appartenance, la politique s'appliquerait alors à lui ou à elle. Relativement à la question de la reddition de compte, Hélène Lebel indique qu'il n'y en a pas pour le moment, car cet élément n'a pas beaucoup été discuté.

Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, demande de déposer la présentation électronique d'Hélène Lebel (document 2024-A0021-0657^e-859) pour référence ultérieure.

Samir Saul remercie le haut comité pour le travail considérable. Il souhaite comprendre, concrètement, ce que cette politique signifie pour lui. À titre d'exemple, s'il publie un article dans une revue internationale, et que cette revue internationale lui indique que l'article sera mis en ligne afin d'être vendu, l'UdeM pourra-t-elle venir à sa rescousse et dire qu'elle tient à ce que l'article soit accessible immédiatement, quoi que dise la revue ?

En réponse à M. Saul, Hélène Lebel explique que l'UdeM ne peut pas forcer la revue à mettre l'article en libre accès, mais qu'un auteur peut prendre son article et le mettre dans un dépôt disciplinaire ou universitaire, en prenant la version qui a été acceptée et révisée par les pairs, en l'envoyant à la personne responsable de sa bibliothèque, et en remplissant le formulaire de Papyrus.

M. Saul termine en demandant si quelqu'un en Suisse, en Belgique ou en France veut consulter un article, il pourrait le faire dans un dépôt universitaire. Mme Lebel répond par l'affirmative.

Audrey Laplante demande si, à titre de récompense, le Comité avait songé à faire en sorte que seul ce qui est disponible en libre accès soit considéré à des fins de promotion, à moins d'avoir obtenu une dérogation.

Mme Laplante annonce également vouloir faire deux propositions d'amendement. La première, pour modifier la définition de « libre accès » afin d'inclure la publication dans des revues ou livres qui sont diffusés librement et gratuitement sans embargo. La deuxième, afin d'ajouter, soit en note de bas de page, soit dans la définition de mise à disposition, le fait que l'UdeM ne considère pas que les sites commerciaux qui permettent le partage de publication de savantes constituent des dépôts.

M. Papillon s'interroge sur les statistiques relativement aux tendances en matière de libre accès. Il aimerait savoir si le libre accès vert, c'est-à-dire le libre accès en dépôt institutionnel, est en croissance, déclin, ou stagnation, par rapport au modèle doré, ou au modèle diamant. En effet, il a l'impression que c'est plutôt le modèle doré qui est dominant, et que les revues hybrides, c'est-à-dire celles qui laissent le choix entre payer ou ne pas publier en libre accès, sont en déclin, parce que ces revues sont en train de se transformer en revues payantes. Il se pose donc la question de savoir si, effectivement, le libre accès modèle vert est en croissance ou pas. Il demande également si, lorsqu'une personne publie dans une revue et qu'elle paye pour la voie dorée, ou que ce soit l'UdeM ou l'organisme subventionnaire qui paye, elle est conforme avec la politique de l'UdeM, ou s'il faut absolument que cette personne dépose la version finale dans un dépôt institutionnel afin d'être conforme avec la politique.

Vincent Larrivière explique qu'en termes de couleurs, celle qui est en croissance est le « diamant » et c'est sur ce modèle que les politiques publiques investissent beaucoup. Le modèle diamant change moins les pratiques habituelles des chercheurs et chercheuses. Relativement aux autres couleurs, il explique que, d'une part, il y a beaucoup de superpositions, parce qu'il y a beaucoup d'articles qui sont à la fois dans un serveur de prépublication et publiés dans une revue où, par exemple, elle sera diamant ou dorée. Il poursuit en mentionnant que ces autres voies sont plutôt stables, et que celle qui croît à l'échelle macro, c'est la voie diamant. En termes de conformité, effectivement, si un auteur ou une autrice publie dans une revue et que son article est en libre accès, il ou elle n'est pas obligé de déposer son article dans un dépôt institutionnel, car il n'est pas souhaitable de dupliquer le travail.

M. Lewis demande ce que le changement de politique a comme impact par rapport à la recherche d'articles et aux moteurs de recherche.

En réponse à David Lewis, Mme Lebel donne un exemple avec sa discipline. Si elle met un article dans Papyrus et qu'elle fait une recherche à l'aide de ses moteurs de recherche, typiquement chimie, elle ne le trouverait pas. Cela dit, son « chem archive » est répertorié par les moteurs de recherche qu'elle utilise, donc le fait d'ouvrir la porte aux dépôts disciplinaires permettrait d'obtenir des publications de ces dépôts. De plus, elle explique que pour une discipline aussi compétitive que la sienne, cela représenterait un avantage parce qu'elle obtiendrait la priorité sur le sujet publié.

Sabine Mas, professeure titulaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, demande si, au niveau de la pérennité de tout ce qui est déposé sur Papyrus, l'UdeM a la capacité de stockage afin de tout conserver.

Mme Gagnon répond qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir quant à la capacité de stockage de l'UdeM sur Papyrus, et que cela fait partie de la mission fondamentale de l'université de conserver, diffuser et préserver pour la pérennité les publications qui sont issues de sa communauté.

La présidente des délibérations constate qu'il n'y a pas d'autres interventions en comité plénier et que l'Assemblée universitaire passe en délibérante. Elle invite Mme Laplante à préciser exactement dans le texte la modification qu'elle propose.

Audrey Laplante explique qu'elle propose de remplacer, à la section 5, la définition actuelle de « libre accès », afin que celle-ci se lise comme suit :

Libellé actuel :

« Libre accès » : signifie la Mise à disposition par l'entremise d'un Dépôt institutionnel ou d'un Dépôt disciplinaire de Publications savantes, afin de les rendre accessibles au public, librement et gratuitement.

Libellé proposé par Mme Laplante :

« Libre accès » : signifie accès public, libre et gratuit aux Publications savantes, soit par la publication dans des revues ou des livres diffusés gratuitement et sans embargo, soit par l'entremise d'un Dépôt institutionnel ou d'un Dépôt disciplinaire.

Martin Papillon appuie la proposition d'Audrey Laplante.

Mme Guay, à titre d'amendement amical, propose d'inverser les énumérations afin que la définition se lise comme suit :

« Libre accès » signifie accès public libre et gratuit aux Publications savantes, soit par l'entremise d'un Dépôt institutionnel ou d'un Dépôt disciplinaire, soit par la publication dans des revues ou des livres diffusés gratuitement et sans embargo.

Mme Laplante indique qu'elle n'a pas de préférence et qu'elle n'y voit pas d'inconvénient si c'est ce que les proposeurs du texte initial préfèrent. Hélène Lebel et Martin Papillon sont d'accord avec la proposition de Françoise Guay.

La modification est adoptée à l'unanimité.

Audrey Laplante retire sa deuxième proposition d'inclure, à la fin de la définition de « Mise à disposition » la phrase suivante : « Le dépôt ou l'autoarchivage d'une publication savante sur une plateforme commerciale permettant le partage de publications savantes ne constitue pas une mise à disposition ». Mme Laplante considère sa proposition prématurée en raison du fait qu'elle ignore à ce jour ce qui pourrait être couvert par l'expression « plateforme commerciale ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le projet de révision de la Politique de l'UdeM sur le libre accès aux publications savantes (60.15), conformément au document 2024-A0021-0657^e-853 amendé.

AU-0657-8 **DÉPARTEMENT DE DÉMOGRAPHIE : PROPOSITION DE CHANGEMENT D'APPELLATION POUR DÉPARTEMENT DE DÉMOGRAPHIE ET DES SCIENCES DE LA POPULATION**

2024-A0021-0657^e-855, 856

Le secrétaire général explique qu'il s'agit d'une correction. En mars dernier, la Faculté des arts et des sciences – Département de démographie avait fait une proposition de changement de nom. Le nom qui avait été soumis à l'époque et qui avait été acheminé par le Conseil de la faculté était « Département de démographie et des sciences des populations », alors que le nom aurait dû se lire « Département de démographie et des sciences de la population ». M. Chabot explique que puisque c'est ce qui avait été adopté par l'Assemblée du département, mais qui n'a pas suivi au Conseil de la faculté, il y a donc lieu de procéder à la correction, avec l'accord des membres.

La présidente des délibérations mentionne que la proposition présentée par le secrétaire provient du Comité de la planification (COPLAN) et qu'elle n'a donc pas besoin d'être appuyée.

M. Saul indique qu'il s'interroge toujours sur la signification de ce changement (« des populations » vs « de la population ») et aimerait être éclairé à ce sujet.

Alexandre Chabot cède la parole au doyen de la Faculté des arts et des sciences tout en expliquant qu'il ne fait que refléter la volonté de l'Assemblée du département.

Frédéric Bouchard mentionne qu'il ne veut pas revenir sur toute la discussion parce que l'Assemblée universitaire s'était déjà prononcée sur la question. Le doyen réitère qu'il s'agit purement d'une erreur dans la transmission des documents entre les différentes instances, et non pas d'une distinction entre « des » ou « de la ». M. Bouchard explique cependant que la différence entre « des » ou « de la » est très grande au plan ontologique.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire donne son accord au changement d'appellation du Département de démographie pour Département de démographie et des sciences de la population.

AU-0657-9 **RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SUR LES LIBERTÉS UNIVERSITAIRES**

2024-A0021-0657^e-857, 858

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-0657-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 7 octobre 2024, à 14 heures.

AU-0657-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Valérie Amiraux propose la levée de la séance, appuyée par Marie-Josée Hébert.

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 15.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 7 octobre 2024, délibération AU-0658-2